

MAIRIE DE CORGOLOIN
21700 CORGOLOIN
Tél : 03.80.62.98.19

Mail : journal.corgoloin@orange.fr

Site internet : www.corgoloin.com

SOMMAIRE

L'EDITO DU MAIRE
ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX
INFORMATIONS MUNICIPALES
CIVISME – VIVONS ENSEMBLE
AU FIL DES EVENEMENTS
LA VIE DU VILLAGE ET ASSOCIATIVE
ETAT-CIVIL – AGENDA COMMUNAL

Comité de Rédaction :

Annick SAUVAIN - Mathilde PICAVET
Vincent RODIER - Cécile PAGANT
Patricia DEBARBOUILLE - Irène LENOIR

Sous la présidence du maire
Dominique Véret

L'ECHO DE



LA PIERRE



ET DU VIN

Bulletin Municipal

n°87

OCTOBRE 2020

L'EDITO DU MAIRE



Corgolinoises, Corgolinois,

Malgré la situation sanitaire actuelle, le marché communal lancé le 11 Septembre est un franc succès. Vous êtes au rendez-vous chaque vendredi. Les commerçants sont satisfaits de votre présence et de votre fidélité. Pour faciliter la venue des commerçants, la commune n'exige pas le paiement de taxes et a mis à disposition des prises électriques.

Je tiens à renouveler mes félicitations à la commission qui a porté à bout de bras ce projet. La commission travaille encore pour vous et a comme objectif l'élargissement du marché pour la période de Noël.

Le conseil municipal réfléchit au budget de l'année prochaine, à nos projets hormis, ceux déjà actés : la mise aux normes du terrain de football (subventionné à 80%), la réhabilitation de l'ancienne mairie, l'installation ou la rénovation des toilettes publiques place de la Mairie, la signalisation au sol, la vidéo surveillance, le remplacement de bornes incendie, la façade de la mairie, les portes de l'église, la réfection des peintures de la salle des fêtes.

D'ici la fin de l'année, nous réaliserons des travaux comme le changement de la porte de la bibliothèque, la fenêtre, la vitrine et la porte de l'agence postale. Nous pourrions prétendre à des subventions du Conseil Départemental et du SICECO.

Concernant vos travaux, je vous rappelle l'obligation de déclarer ceux-ci en mairie. Certains travaux non déclarés peuvent vous porter préjudice lors de la vente d'un bien. Une mésaventure que connaissent certains de nos concitoyens. N'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

A propos du PLU, nous espérons lancer l'enquête publique dans les semaines à venir. Nous vous tiendrons informés par affichages et parution dans le journal local.

Des membres du conseil municipal seront présents au sein de commissions communautaires ou dans des instances extérieures.

La pandémie nous oblige à annuler les manifestations prévues d'ici la fin de l'année : le repas des aînés, l'arbre de Noël. Et nous attendons les directives de la Préfecture pour les cérémonies du 11 Novembre et les vœux du maire.

Comme toujours, vous trouverez à l'intérieur de notre bulletin de nombreux articles sur nos associations, la vie de notre village et bien d'autres informations.

Bonne lecture,

Dominique VÉRET

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

ELECTION DES DELEGUES POUR L'ELECTION DES SENATEURS DU 27 SEPTEMBRE 2020

Délégués titulaires :

- Dominique VÉRET
- Christian MEZZAVILLA
- Irène LENOIR

Délégués suppléants

- Stéphane GUIGOT
- Mathilde PICAVET
- Louis-Philippe FOREY

DELIBERATION SUR LA VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL LOTISSEMENT « SAUSSY »

Le Conseil Municipal autorise le Maire à réaliser la dation en paiement d'une parcelle de terrain située lotissement «SAUSSY» d'une superficie de 684 m² eu égard à l'acte notarié en date des 17 et 20 février 2014 entre les parties «Commune de CORGOLOIN» et «ORVITIS». Les frais notariés seront entièrement pris en charge par ORVITIS.

DELIBERATION BAIL LOCATION

Le Conseil Municipal décide de mandater un avocat afin d'engager la procédure nécessaire à la résiliation du bail avec expulsion locative d'un locataire.

CREATION D'UN MARCHÉ COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un marché communal.

DIVERS

- ↳ SICECO : Intervention de Philippe Héritier sur
 - Réunion de la CLE 2 (Vignes, Pierres et Coteaux) le mardi 15 septembre 2020 à 18heures pour l'élection de 12 représentants (titulaires et suppléants) au Comité Syndical du SICECO
 - Travaux d'extension de l'éclairage public Avenue des Peupliers prévus fin juillet 2020
 - Lancement de la consultation publique du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) par la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges pour mise en œuvre de la transition écologique et énergétique du mercredi 8 juillet au samedi 8 août 2020 inclus. Les membres de la commission communale se réuniront le 31 juillet à 17 heures.
- ↳ DEPOTS SAUVAGES
 - Le Maire informe le conseil municipal qu'il a déposé plainte à la Gendarmerie suite à des dépôts sauvages.
- ↳ CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
 - Le Conseil Municipal des Jeunes dans sa réunion du 10 juillet 2020 a fixé le programme d'activités 2020-2021. Le Conseil Municipal en est informé :
 - Le 26 septembre 2020 de 9H à 12H matinée environnement
 - Le 25 octobre 2020 à partir de midi le repas des aînés
 - Initiation aux gestes de premiers secours en septembre ou octobre 2020
 - Le 8 janvier 2021 de 18H30 à 20H élection du nouveau maire
 - Le 9 janvier 2021 collecte des restos du cœur (horaire à définir)

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2020

DESTINATION DES COUPES AFFOUAGERES 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2021.

Différents points concernant les bois sont abordés :

- nomination d'un nouvel agent forestier
- visite à prévoir des élus en forêt
- point sur vente de parcelle

EFFECTIFS DU RPI

Madame Annick Sauvain informe le Conseil Municipal des effectifs de rentrée des classes du RPI « DE LA COTE DE NUITS » qui s'élèvent à 162 enfants sur tout le « RPI » dont 82 élèves de Corgoloin.

RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une circulaire de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Côte d'Or concernant l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021 qui fera l'objet de réflexions lors de prochains Conseils Municipaux.

SICECO

Intervention de Philippe Héritier sur :

- le bon fonctionnement de la lampe bouquet Voie Romaine/Avenue des Peupliers
- pour 2021 : il a évoqué l'enlèvement des projecteurs au-dessus de la Mairie ; un complément du « Chemin Neuf » à passer en LED (4 ou 5 anciennes générations) ;
- PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL : Philippe Héritier rappelle son compte-rendu de réunion de commission PCAET fin Juillet sur les actions que peut mener la commune entr' autre la baisse d'intensité lumineuse (effective Rue Claude Delmasse et 19 Mars 1962) ; le nettoyage et l'entretien des mares : il rappelle les préconisations données par la SHNA (Société d'Histoire Naturelle d'Autun) pour mener à bien cette opération.

ORVITIS

Une entrevue sera demandée à ORVITIS concernant la rétrocession de la voirie du Lotissement « SAUSSY » lors de laquelle seront listées et définies les exigences et les conditions que la Commune sera prête à accepter pour conclure un accord de rétrocession de ces équipements.

DATION TERRAIN LOTISSEMENT « SAUSSY »

Le Maire informe le Conseil Municipal que la dation portant sur un terrain communal situé au lotissement « Saussy » est maintenant terminée et que, par conséquent, la commune propriétaire peut vendre celui-ci.

REFLEXION SUR LE « PONT DU LIET »

Un rendez-vous sera organisé à la demande et avec la SNCF concernant l'état de l'ouvrage et de la voirie.

MARCHE COMMUNAL

Mathilde Picavet fait le point sur l'organisation du marché communal qui aura lieu le vendredi 11 septembre 2020 à 17h Place de la Mairie.

INSEE

Martine Bugnot informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu de l'INSEE concernant les comptages issus de la collecte de recensement 2020. Ce courrier mentionne entr' autre un total des logements d'habitation de 453 et un total de bulletins individuels de 942.

DISTRIBUTION DE TERREAU

L'ancienne décharge municipale (au-dessus du cimetière) sera exceptionnellement ouverte les samedis 26 septembre et 3 octobre 2020 de 8 à 11heures 30 pour la mise à disposition de terreau aux habitants de la Commune.

DIVERS

- Des courriers émanant du Maire et des services de la Communauté de Communes sont adressés aux personnes concernées par des dépôts sauvages au Points d'Apports Volontaires.
- Compte-tenu de la situation «COVID», la Municipalité décide de ne pas organiser cette année de repas des Aînés et l'Arbre de Noël.
- Les travaux de réfection de la fontaine ont été réalisés.

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2020

DELIBERATIONS

- ✓ **Transfert Compétence PLU à la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'oppose au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges.
- ✓ **Mise aux normes du terrain de football- Appel à Projets Patrimoine Sportif- Programmation 2021**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement de la mise aux normes du terrain de football dans le cadre de la demande de subvention « Appel à Projets Patrimoine Sportif 2021 » pour un montant HT de 20 350€.
- ✓ **Taxe d'Aménagement communale**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de porter le taux de la Taxe d'Aménagement de la commune à 4% à compter du 1^{er} janvier 2021.
- ✓ **Intervention du Maire sur des informations communautaires**
Le tableau récapitulatif des commissions communautaires sera envoyé dès qu'il sera finalisé. Le Maire tient à disposition des conseillers municipaux les rapports annuels sur les déchets, l'Assainissement et le Prix et la Qualité du Service de l'Eau des délégations de Service.

Travaux 2020

Un dossier de demande de subvention « Appel à Projets Villages Côte d'Or » sera adressé au Conseil Départemental de la Côte d'Or dans le cadre de travaux à réaliser : réhabilitation de l'Agence Postale Communale et remplacement de la porte d'entrée vétuste de la Bibliothèque.

Le Maire informe des travaux en cours : nivellement de l'ancienne décharge municipale et l'empierrement d'une portion d'un chemin rural lieu-dit « En Vireville ».

Un devis sera demandé pour le marquage au sol des passages piétons.

Travaux 2021

Le Conseil Municipal évoque et entamera des réflexions sur la réalisation de travaux en 2021.

Aménagement de la « Grande Rue »

La Commune va reprendre la tâche de la MICA (Mission Conseil et Assistance aux Collectivités), service proposé par le Conseil Départemental de la Côte d'Or dans le cadre de l'étude d'aménagement de la « Grande Rue » du village.

Lotissement «SAUSSY» - ORVITIS

Le Maire présente le compte-rendu de la réunion en date du 13 octobre 2020 avec Orvitis et le cabinet BAFU dans le cadre de la demande de rétrocession de la voirie du lotissement « Saussy ». La question sur le bassin de rétention a été abordée. Le cabinet BAFU s'engage à refaire des calculs d'altimétrie pour ce problème de stagnation de l'eau. Un courrier sera transmis à Orvitis ; La commune n'étant pas prête à s'engager dans une rétrocession des voiries de ce lotissement.

Manifestations : intervention d'Annick Sauvain

La Commune n'organisera pas cette année de repas pour les Aînés et d'Arbre de Noël pour les enfants.

Pour marquer cette fin d'année, la Municipalité s'oriente sur une distribution de colis de Noël aux Personnes Agées.

En 2020, 111 personnes de plus de 70 ans ont été recensées dont 71 personnes seules et 40 couples. La date de distribution de ces colis sera le 5 décembre 2020.

SICECO : intervention de Philippe Héritier

- -sur la réélection de Mr Jacquenet en tant que Président du SICECO :
- -point sur le sinistre survenu sur un candélabre de la RD 974: devis estimatif de 5309.94€ - massif en cours de réparation.
- -massif lampe bouquet Voie Romaine refait
- -entretien périodique de l'éclairage public par CITEOS le 21 octobre 2020
- -problème de fuite de courant au lotissement « Le Fourneau »
- -évoque la pose et dépose des décors de Noël du 5 décembre 2020 au 15 janvier 2021.

COFOR21 (Association départementale « Communes forestières de Côte d'Or

Louis-Philippe Forey informe le Conseil Municipal avoir assisté à une réunion COFOR à Somberton le 9 octobre 2020

INFORMATIONS MUNICIPALES

NOUVEAUX ARRIVANTS

Il est rappelé que les nouveaux habitants de Corgoloin sont invités à se présenter en Mairie, munis de leur livret de famille.



RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE



Le recensement à l'âge 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent cet anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Il permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (**JDC**). Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire. Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.



AGENCE POSTALE COMMUNALE

95 grande rue -21700 CORGOLOIN

Ligne directe de téléphone : 03 80 62 71 42

Horaires d'ouverture : du Lundi au Samedi de 9h00 à 11h30

PANNEAUX D'AFFICHAGES



Récapitulatif de leurs installations :

Place de la Mairie – Point Poste – Ancienne Gendarmerie - Impasse du Fourneau

Place des Peupliers - Place des Platanes -Rue du Cassis – Rue du 19 mars 1962

Lavoir de Cussigny – Lavoir de Moux

DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur est installé aux abords de la salle des fêtes



COLLECTE DES BOUCHONS



Dorénavant la collecte de bouchons plastiques aura lieu **toute l'année** à :

AGENCE POSTALE COMMUNALE

95 grande rue -21700 CORGOLOIN

Ligne directe de téléphone : 03 80 62 71 42

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9h à 11h30



Encourageons cette bonne action qui ne coûte rien et apporte beaucoup aux personnes en situation de handicap.
Pensez dès à présent à garder vos bouchons !

INFORMATIONS MUNICIPALES

REPAS DES AINES

Initialement prévu le dimanche 25 octobre 2020, ce repas ne pourra pas être honoré dû à la crise sanitaire.

Les membres du Conseil Municipal et le Conseil Municipal des Jeunes se feront un plaisir d'offrir cette année un panier garni à tous les aînés de plus 70 ans. Cette distribution aura lieu :

le samedi 5 décembre de 9h à 18h.



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 1918

Le mercredi 11 novembre 2020, la France commémorera l'Armistice de la Première guerre mondiale 1914-1918. Cérémonie restreinte à Monsieur le maire et au conseil municipal.



ARBRE DE NOEL

Le spectacle de fin d'année organisé par la commune n'aura pas lieu. Cependant, le Père Noël passera à Corgoloin, un bon cadeau vous attendra en Mairie à venir chercher à partir du :

- * Mardi 15 décembre de 14h à 18h
- * Mercredi 16 décembre de 10h à 12h
- * Vendredi 18 décembre de 15h à 19h (pendant le marché).



VŒUX DU MAIRE

La présentation des vœux du Maire et du Conseil Municipal est prévue le **vendredi 15 janvier 2021** sous réserve de l'évolution des conditions liées à la crise sanitaire.

INFORMATIONS MUNICIPALES



Concours photos insolites de paysage d'hiver du village et de ses hameaux, en vue d'exposer vos clichés aux beaux jours 2021.

Apportez vos clichés « non retouchés » en mairie avec format maximum A4, avant le 31 mars 2021 avec vos coordonnées notées derrière la photo.



Plan **GRAND-FROID** 
Protégez-vous | Aidez-nous

Appeler gratuitement le **115**
Si vous trouvez un sans abri



PLAN ALERTE GRAND FROID

La solidarité des citoyens est requise afin d'aider la prise en charge des plus démunis. **Le rôle du 115 est primordial.** Ce numéro d'urgence permet de joindre le SAMU social 24h/24 pour signaler une personne sans abri.

L'isolement des personnes âgées ou handicapées dont le manque d'autonomie ne leur permet pas un lien fréquent avec le monde extérieur représente un facteur aggravant en période de grand froid.

Un registre est ouvert en mairie pour le suivi de ces personnes.

ASSISTANTES MATERNELLES AGREES

Confier son enfant à une assistante maternelle agréée offre les avantages d'un accueil familial dans un autre foyer à proximité de chez soi.

L'agrément valable 5 ans est délivré par le Président du Conseil Général. Il garantit la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants auprès d'une assistante maternelle qui a suivi une formation de base de 120h dont 60 h obligatoires avant l'accueil du premier enfant.

L'assistante maternelle agréée bénéficie d'un suivi de la PMI afin de l'accompagner dans sa mission d'accueil de l'enfant.



Plusieurs assistantes maternelles sont à votre disposition sur la commune pour accueillir vos enfants :

Madame Christelle BEAUMONT JEANNIARD

Route Départementale 974 – 06.23.90.89.05

Madame Martine PETOT

8 Route Départementale 974
Lotissement Fourneau III – 03.80.30.21.60

Madame Laurence CALLA

9 rue du 19 mars 1962 – 03.80.62.73.68

Madame Sandrine SAUVAIN

6 chemin de la Truode – 06.18.21.14.10

Madame Léana JULIEN

7 rue Guigone de Salins – 06.34.41.98.09

Madame Laetitia Mongouachon

22 rue du Cassis – 07.88.61.10.95



INFORMATIONS MUNICIPALES

Rentrée scolaire
2020-2021



RPI de la Côte de Nuits
Corgoloin– Comblanchien – Premeaux-Prissey

Effectifs à la rentrée 2020/2021:

ECOLE MATERNELLE : 69 élèves pour 3 classes. Directrice Madame BRIDET

A Comblanchien	1 classe de TPS/PS	<i>24 dont 17 élèves de Corgoloin</i>	Madame HUDELLOT
A Corgoloin	1 classe de MS	<i>22 dont 7 élèves de Corgoloin</i>	Madame SANTALLIER
A Corgoloin	1 classe de GS	<i>23 dont 14 élèves de Corgoloin</i>	Madame BRIDET

ECOLE PRIMAIRE : 93 élèves pour 4 classes. Directrice Madame BENEDETTI

A Corgoloin	1 classe de CP/CE1	<i>23 dont 8 élèves de Corgoloin</i>	Madame LE LAY
A Corgoloin	1 classe de CE1/CE2	<i>23 dont 13 élèves de Corgoloin</i>	Madame LAMBERT
A Comblanchien	1 classe de CE2/CM1	<i>24 dont 12 élèves de Corgoloin</i>	Madame BENEDETTI
A Comblanchien	1 classe de CM1/CM2	<i>23 dont 11 élèves de Corgoloin</i>	Madame PAGANT

**Au total 4 classes à Corgoloin et 3 classes à Comblanchien
Pour 162 élèves dont *82 de Corgoloin***



AE2C - Association des Ecoles du RPI de la Côte de Nuits

L'AE2C (Association des Ecoles de Comblanchien-Corgoloin-Premeaux) a pour but de financer les actions et sorties scolaires des écoles maternelles et primaires du RPI de la Côte de Nuits.

Grâce au soutien de parents bénévoles, des actions sont organisées régulièrement : vide grenier, vente de sapins de Noël, tombola, bourse aux jouets, loto... afin de récolter des fonds pour les sorties et activités des enfants du RPI.

Tous les bénévoles sont les bienvenus !

Coordonnées :

Mairie - 21700 Comblanchien

contact@ae2c-asso.fr

<https://www.ae2c-asso.fr> et <https://www.facebook.com/ae2c.asso>

07 67 04 35 12

Bureau / Membres :

Président : Emmanuel NICOLAS

Trésorier : Stéphane GUIGOT

Secrétaire : Aurélien REFFAY



CIVISME – VIVONS ENSEMBLE

DECHETTERIE HORAIRES D'HIVER du 1^{er} novembre 2020 au 31 mars 2021



Dès le 6 janvier 2020

LES HORAIRES DE VOS DÉCHÈTERIES ÉVOLUENT

ÉTÉ : du 1^{er} avril au 31 octobre
HIVER : du 1^{er} novembre au 31 mars

QUINCEY - Chemin de la Station		ÉTÉ	HIVER
Lundi	FERMÉ		NOUVEAU
Mardi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	NOUVEAU
Mercredi	FERMÉ		NOUVEAU
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	

NUITS-SAINT-GEORGES - Route de Chaux		ÉTÉ	HIVER
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h	
Mardi	14 h - 18 h	14 h - 17 h	
Mercredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h	
Jeudi	14 h - 18 h	14 h - 17 h	
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h	
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	

FLAGEY-ÉCHEZEAUX - Rue du chemin neuf		ÉTÉ	HIVER
Lundi	FERMÉ		NOUVEAU
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	NOUVEAU
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	

SAULON-LA-CHAPELLE - Chemin rural n°5 dit de la Quenissière		ÉTÉ	HIVER
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h	
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	NOUVEAU
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h	
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	

BROCHON - Chemin de Saule		ÉTÉ	HIVER
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h	
Mardi	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h	NOUVEAU
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h	
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	

RENSEIGNEMENTS : Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
03 80 51 01 71 ou 03 80 61 18 19

LES TROTTOIRS

Chaque Corgolinois est responsable de l'état du trottoir qui borde sa propriété et en particulier, de la végétation sortant de son jardin (haies) afin de ne pas empiéter et gêner la circulation des personnes.

Par temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison. Par temps de verglas, ils doivent également prendre toutes les précautions (sablage, salage) pour éviter les chutes aux abords de leur habitation.

REMPLISSAGE DES CONTAINERS A VEGETAUX

Les bennes sont destinées à recevoir des **végétaux putrescibles** et de **petites tailles** (sécateur à main). **Ne pas oublier de tasser le contenu chaque fois que vous apportez des végétaux afin d'éviter les débordements.** Ceci, afin de permettre à tous d'utiliser au maximum les bennes et de rationaliser leur transport.



DEJECTIONS CANINES

Quelques règles de civisme :

Il est préférable de ne pas laisser les chiens divaguer sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien. Est considéré comme errant tout chien non immédiatement sous la surveillance de son maître. Pour le bien de tous, les propriétaires de chiens sont priés de se munir de sacs afin de laisser l'endroit propre après son passage. La commune a mis à disposition des sacs et des poubelles. Le fait de ne pas ramasser les déjections de son animal peut-être puni de l'amende prévue par les contraventions de la 2^{ème} classe.



VOL AU CIMETIERE

Ce n'est pas la valeur des fleurs ou des plantes posées sur un caveau qui est en cause, c'est la valeur symbolique pour les familles dans la peine : le vol est alors ressenti par elles comme une profanation. Les personnes qui y pénètrent doivent considérer qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées, ce qui impose la décence et la tranquillité. Pour votre information, il est porté à votre connaissance que le règlement du cimetière (gestion des tombes, du columbarium et du jardin du souvenir) est affiché dans à chaque entrée du cimetière, et que 3 bacs à déchets « pots en terre-plastiques-végétaux) sont mis à votre disposition à l'entrée sud.

La municipalité vous serait très reconnaissante de bien vouloir respecter le tri dans les bacs adéquats.

En ce qui concerne les concessions :

Les familles possédant une concession funéraire arrivée à terme sont invitées à contacter le secrétariat de Mairie pour leur renouvellement.

Il est rappelé qu'à défaut de renouvellement dans les deux ans, la concession fait retour d'office à la commune (artL223-15 du CGCT). La commune va recenser les tombes en état d'abandon, une pancarte sera posée sur celles-ci pour signalement.

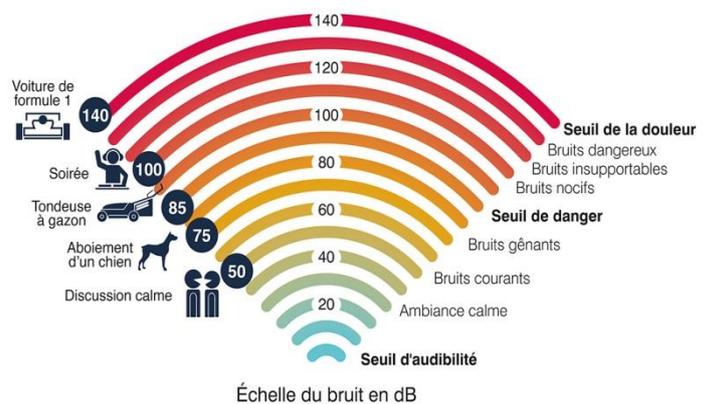


BRUIT UTILISATION DES ENGIN A MOTEUR

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, motoculteur, débroussailleuse, tronçonneuse, perceuse, etc.) ne peuvent être effectués que :

- **du lundi au vendredi de 8h30/12h - 14h30/ 19h30**
- **le samedi de 9h/12h - 15h/19h**
- **le dimanche que de 10h/12h.**

L'infraction à cette règle peut être sanctionnée dès lors que le bruit causé porte atteinte à la tranquillité du voisinage, soit par la durée, soit par la répétition, soit par son intensité. Article 4 de l'arrêté préfectoral.



BRULAGE A L'AIR DE TOUS DECHETS



Tout brûlage de déchets quels qu'ils soient à l'air libre est strictement interdit sur l'ensemble de la commune, et ce tout au long de l'année.

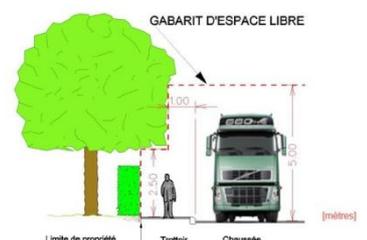
Le non-respect de l'arrêté préfectoral peut entraîner une amende d'un montant pouvant aller jusqu'à la somme de 450€.

ENVIRONNEMENT



Art. R161.24 du Code Rural :

Il est rappelé que **la taille des haies** de clôture ou branches d'arbres est **obligatoire**, afin de n'obstruer en aucune façon le passage des piétons sur la voie publique et l'éclairage public. Toutes tailles importantes (branches d'arbres, taille de haie, etc.) doivent être emmenées aux déchetteries prévues à cet effet et non dans les containers à végétaux de la commune.



CIVISME – VIVONS ENSEMBLE

RAPPEL SUR LES ABORDS DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES



De nouvelles photographies prises autours des "points propres" Face à l'incivisme de certains citoyens, tout est mis en place pour retrouver le ou les auteurs de ces dépôts qui relèvent de la déchetterie ou de la poubelle.

Il a été rappelé que tout dépôt ne relevant pas des points propres est passible d'une amende. Les points d'apport volontaires n'accueillent que les déchets ménagers triés (verre, emballages et papiers).



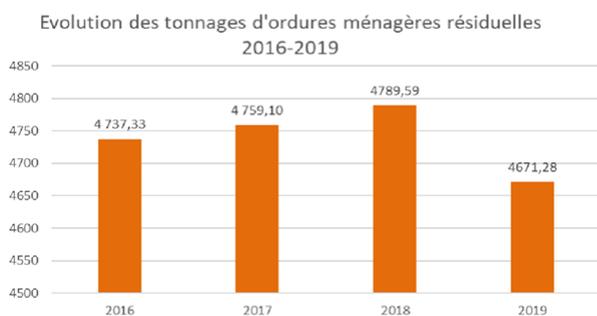
Le non respect des consignes de tri engendre des frais très coûteux qui sont répercutés sur nos factures de redevance incitative.

RAPPORT ANNUEL 2019 DU TRAITEMENT DES DECHETS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

COLLECTE ORDURES MENAGERES

La fréquence de collecte des ordures ménagères (OMR) est d'une fois par semaine pour toutes les communes. Pour Corgoloin, elles ont lieu le jeudi matin à partir de 5h. Seuls les bacs professionnels et les sacs prépayés des rues de l'hypercentre ville de Nuits-Saint-Georges sont collectés 2 fois par semaine.

	Population desservie	Quantités collectées	
		Tonne	kg/hab./an
Collecte des OMR en porte à porte	30 545	4 671,28	152,93



En 2019, **4 671,28 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectées, soit un ratio de 152,93 kg par habitant. Les ratios relatifs aux OMR ont diminué de **-2,47 % par rapport à 2018** (4789,59 tonnes).

POINTS APPORT VOLONTAIRE

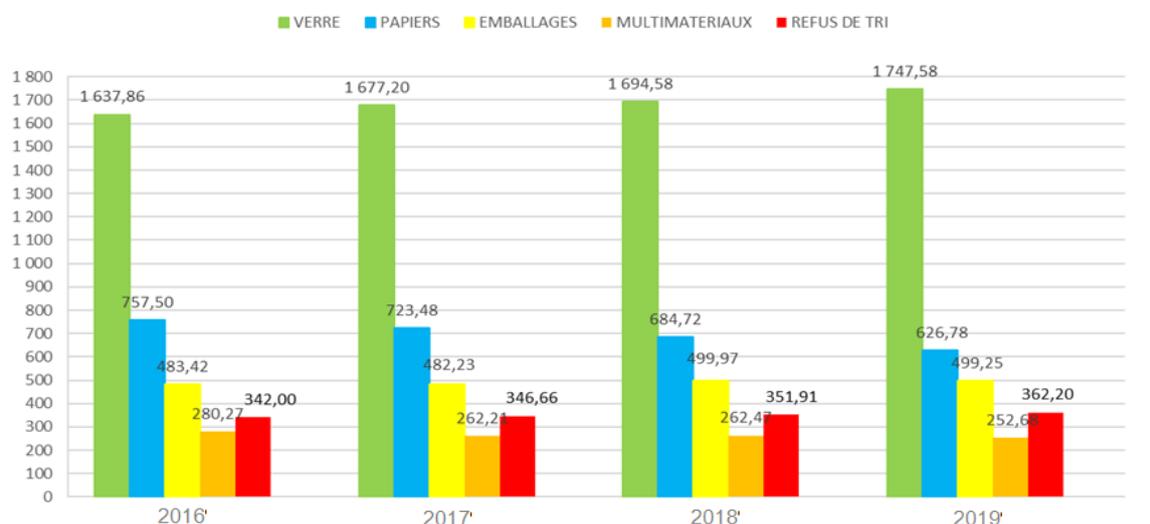
En 2019, 3 488,49 tonnes ont été collectés en apport volontaire et en porte-à-porte soit **114,21 kg par habitant** dont **362,20 tonnes de refus de tri** (emballages apport volontaire et porte-à-porte) représentant 11,86 kg par habitant.

A noter, sur 362,20 tonnes de refus de tri, 309,90 tonnes soit 85,56% sont issus de l'apport volontaire et 52,30 tonnes soit 14,44 % du porte-à-porte.

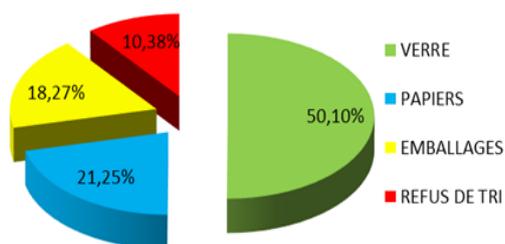
On note une progression croissante des refus de tri en porte-à-porte depuis 2017.

RAPPORT ANNUEL 2019 DU TRAITEMENT DES DECHETS (suite)

Evolution des tonnages de collecte sélective en Point d'Apport Volontaire et en Porte-à-Porte 2016-2019



Répartition des flux de collecte sélective par matériaux



Sur l'ensemble de la collecte sélective, tous matériaux confondus, les ratios collectés se répartissent en 50,10% de verre (près de 2% de plus par rapport à 2018), 21,25% de papier (près de 2% de perte par rapport à 2018), 18,27% d'emballages (stable) et 10,38 % de refus de tri (stable).

D'une manière générale, les tonnages de refus de tri sont supérieurs en apport volontaire en raison des incivilités récurrentes.

FOCUS SUR LES REFUS DE TRI EN APPORT VOLONTAIRE ET EN PORTE-A-PORTE :

En apport volontaire, les refus de tri représentent 12,35 kg/hab. tandis qu'en porte-à-porte ils représentent 9,60kg/hab.

Le coût global des refus de tri en 2019 s'élève à environ 175 725 € soit 5,75 €/habitant tout secteur confondu. L'impact des refus de tri est le même par rapport à 2018.

Il s'agit des indésirables qui n'ont pas suivi la bonne filière de traitement et qui ont été déposés dans les emballages recyclables.

Si ces déchets indésirables avaient suivi la filière normale de traitement et avaient été incinérés avec les ordures ménagères, les coûts auraient été de 87 315 € environ.

Parmi les refus de tri on distingue des erreurs récurrentes :

- ☒ les erreurs classiques de tri c'est-à-dire des déchets mal triés non recyclables à l'heure actuelle : pots de yaourt, barquette plastique et polystyrène, film plastique ;
- ☒ des emballages non vidés
- ☒ des erreurs de flux : verre, papiers ;
- ☒ beaucoup d'incivilités, à savoir des déchets qui devraient être déposés en déchèteries (gros cartons, grillage, vêtements, chaussures, bâches plastique, papier peint, bois, appareils électriques, objets divers ...) et beaucoup d'ordures ménagères.

AU FIL DES EVENEMENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)



Le CMJ se compose de 11 jeunes âgés de 9 à 18 ans et est présidé par un Maire Morgane Berbey. Elle a défini son programme en mettant en avant les futures manifestations sur la commune. Un calendrier est établi puis validé pour mener à bien ces projets communaux, dont le champ d'action est très large : environnement, aînés, citoyenneté, secours...



Des actions seront au programme. Une cohésion communale est créée lors de ces manifestations car tous les jeunes corgolinois sont invités à y participer.

***Le 8 janvier 2021 de 18h30 à 20h élection du nouveau maire**

***Le 9 janvier 2021 une collecte pour « les Restos du cœur » (horaires à définir).**

Sous réserve de l'évolution des événements de la COVID-19

LE MARCHÉ



Grand succès pour le premier marché hebdomadaire.

Le 11 septembre 2020, le premier marché de la commune fut un succès. De façon fluide durant trois heures, ce sont près de trois cents personnes qui se sont réunies place de la Mairie pour découvrir ce nouveau marché local. De nombreux Corgolinois ont été ravis de redécouvrir de l'animation au cœur du village et d'avoir des produits alimentaires sur place. Depuis juin 2020, les membres de la commission «Communication-Manifestations» ont travaillé d'arrache-pied aussi bien pour la prospection des stands que pour le placement des commerçants selon les

désiderata de chacun, il fallait assurer la sécurité des habitants avec le balisage des affiches, des gestes barrières et un sens de circulation. Comme l'expliquent les membres de la commission : il fallait que l'on prépare de façon pratique pour avoir une fluidité de circulation en toute sécurité. L'emplacement, les besoins des exposants, tout le nécessaire pour que le marché se passe dans les meilleures conditions possible est mis à disposition gracieusement par la commune. C'est avec plaisir que la municipalité a accueilli les commerçants qui vont participer de façon hebdomadaire **tous les vendredis de 17h à 20h sur la place de la Mairie**. On peut y découvrir des exposants tel que : une productrice de fruits et légumes, un commerçant de saucissons, un fromager, un boucher, un pâtissier traiteur, un producteur de miel local, une créatrice en mercerie, une spécialiste en pierres naturelles, une boulangerie locale, des poulets rôtis cuits sur place, des pralines artisanales, un pizzaiolo, un commerçant d'huitres directement du producteur Marennes d'Oléron, des pâtisseries orientales.



AU FIL DES EVENEMENTS

MATINEE CITOYENNE

A l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et de la municipalité de Corgoloin, une matinée citoyenne a été organisée afin de ramasser les débris abandonnés dans la commune de Corgoloin et de ses hameaux (Moux et Cussigny).

Dès 9h, samedi 25 septembre 2020 une vingtaine de Corgolinois adultes et enfants ont participé à cette matinée, parés de gilets de sécurité, gants, masques et sacs poubelles pour arpenter les rues. "C'est la troisième année que nous réalisons cette action, mais d'habitude au printemps" expliquent les membres du CMJ.



La recherche minutieuse des déchets s'est effectuée par groupes de 4 personnes et par quartier pour un nettoyage complet des artères de Corgoloin. Ainsi, les rues ont été libérées de pneus, piscine gonflable, enjoliveur, panneaux de signalisation et autres trouvailles moins insolites comme notamment énormément de mégots de cigarette. A l'issue de la collecte d'une heure et demie environ, chacun des écocitoyens a comparé et déposé les déchets. Ce sont environ quinze sacs remplis qui seront destinés à la déchetterie.



Bernard Caslani, notre ancien maire, est décédé.

Monsieur Bernard Caslani, ancien maire de Corgoloin est décédé début septembre à l'âge de 89 ans, il a été maire de Corgoloin de 1978 à 2008. Natif du village, né le 31 janvier 1931, il a vécu toute sa vie dans la même maison.

Bernard Caslani était artisan plâtrier peintre, métier non choisi au départ mais à l'époque il fallait subvenir aux besoins de la famille, il était le deuxième d'une fratrie de cinq enfants ; toute sa vie il a aidé ses frères et sœurs comme un vrai père avec bienveillance : le sien est mort quand il avait douze ans. Marié en 1954 à l'âge de 23 ans, il devient par la suite en 1955, père de jumelles Martine et Suzy. Il s'investit dans la vie associative de sa commune en devenant notamment membre des sapeurs-pompiers puis du club du 3eme âge.

L'investissement dans la vie du village a commencé déjà enfant pour Bernard Caslani en participant au club de foot. Par la suite, il deviendra conseiller municipal, 1er adjoint sous le maire en poste Mr Paillet et prendra sa succession en tant que maire en 1978, mandat qui durera jusqu'en 2008. Sa fierté sera d'être maire honoraire, distinction honorifique (l'honorariat est conféré par le Préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant dix-huit ans au moins). et participera activement à la création de l'Amicale des Maires.

La commune de Corgoloin lui doit la création de l'actuelle Place de la Mairie, la construction de la Salle Georges Vigot, le maintien de la gare et l'implantation du cabinet médical. Il s'est battu pour que des services restent à Corgoloin. C'était un bel exemple de droiture et de rigueur autant par sa force physique que sa force de caractère. Il était dévoué corps et âme à sa commune natale et agissait en fonction du bien être communal.

Comme l'expliquent ses filles, Martine et Suzy, «c'était un bel exemple de courage de volonté et de ténacité avec toujours détermination pour atteindre ses objectifs. Il aura laissé son empreinte dans son fief de Corgoloin qu'il aimait tant.»



AU FIL DES EVENEMENTS

TRAVAUX DE RENOVATION DE LA FONTAINE par l'entreprise L'Excellent de Bouze les Beaux



INSTALLATION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE SUR LA RD974



Attention au radar.....

Un nouveau radar pédagogique a pris place à l'entrée de la Commune côté Beaux sur la RD 974.

Le précédent présentait régulièrement des signes de faiblesse, malgré plusieurs interventions de l'entreprise Signature qui l'avait installé fin décembre 2019.

Cette société l'a donc remplacé dans le cadre de la garantie, nous bénéficions ainsi d'un matériel plus récent et de meilleure qualité doté d'un panneau solaire plus performant.

On ne peut que " flasher " sur ce nouveau matériel.....

Qui reste avant tout pédagogique.

Bonne route à tous.....





CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DES DEUX-COTES

Les sapeurs-pompiers du CIS des Deux Côtes vous informent de leur passage pour la traditionnelle tournée des calendriers 2021 qui débutera début novembre 2020.

La distribution se fera sur les communes suivantes :

ALOXE-CORTON ; CHOREY-LES-BEAUNE ; COMBLANCHIEN ; CORGOLOIN ; LADOIX-SERRIGNY ; MAGNY-LES-VILLERS ; PREMEAUX-PRISSEY ; VILLERS-LA-FAYE ; VILLY-LE-MOUTIER.

Merci d'avance pour votre accueil chaleureux.

MANIFESTATIONS 2021

En raison du contexte sanitaire actuel, nous sommes en regret de vous informer de l'annulation de toutes nos manifestations à venir (Sainte Barbe, Loto 2021, etc.).

***Devenir pompier, peut-être n'y avez-vous jamais pensé ?
Pourtant ça peut être vous !***

Le Centre d'Incendie et de Secours des Deux Côtes recrute

Pour en savoir plus sur l'engagement de pompier volontaire, présentez-vous ou contactez le chef de centre de la caserne la plus proche de chez vous. Les pompiers auront plaisir à vous faire partager leur passion et à vous expliquer que vous aussi vous pouvez vous engager.

Conditions d'engagement

- Avoir entre 16 et 55 ans ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Être motivé(e) et être en bonne condition physique ;
- Être en position régulière au regard des dispositions du code du service national ;
- Habiter à moins de 7 minutes du Centre d'Incendie et de Secours de votre secteur ;
- Disposer d'une certaine disponibilité ;

Être sapeur-pompier volontaire, c'est :

- Avoir la possibilité de participer à des missions de service public ;
- Accéder à une formation spécifique ;
- S'investir pleinement dans l'action ;
- Aider les autres ;
- La première marque de **CIVISME** ;

Comment ?

Après un entretien avec le chef de centre, votre dossier sera soumis à une commission de recrutement qui déterminera vos capacités à devenir sapeur-pompier volontaire.

Vous serez également invité(e) à passer un examen médical.

Contact

Adjudant-chef VIT Jean-Louis
(chef de centre) 06.87.38.96.88



Source : <https://media.interieur.gouv.fr/interieur/sapeurs-pompiers-volontaires/>
Les droits de reproduction sont réservés et strictement limités.

VIE ASSOCIATIVE

GVNUITS SAINT GEORGES

Cours dispensés par Pascale DALLE



A la salle des fêtes :

Gymnastique :

Mardi de 18h30 à 19h30

Salle Georges Vigot :

Step : Jeudi de 18h35 à 19h35



Malgré la crise sanitaire actuelle, les rentrées de l'Association

« **Corgoloin Tête et Jambes** » ont repris :



Section chorale « Les Voix de la Côte » :

Répétitions tous les mardis de 14h à 16h salle polyvalente de Corgoloin sous la baguette d'une nouvelle cheffe de chœur Noémie SIRANDRE.. *On recherche des voix masculines. Si vous avez envie de chanter (variétés françaises), vous pouvez venir nous rejoindre (pas de casting et aucune connaissance du solfège n'est demandée)*



Section dessin (pour tous) :

Cours mensuel le vendredi de 14h à 17h salle de dessin

Marches et promenades :

Marches en journée ou ½ journée soit à 9h ou 13h30 parking gare de Corgoloin

Promenades les 1^{er} lundis de chaque mois à 14h parking gare de Corgoloin



Jouons ensemble

Vous aimez jouer aux jeux de société, venez nous retrouver tous les mercredis de 14h à 17h, salle polyvalente à Corgoloin

*N'hésitez pas à contacter un des membres de notre Association,
Nous vous accueillerons avec grand plaisir.*

Adresse postale de l'Association : 21 Grande Rue - 21700 CORGOLOIN

Pour tout renseignement ou adhésion : **Annick SAUVAIN 03 80 35 85 62 - 06 28 19 79 19**

Plannings sur le site internet : <http://corgoloin-tete-et-jambes.wifeo.com>



BON DE COMMANDE

Coupon à retourner avec votre règlement



SAPINS DE NOEL 2020



NOM

Prénom

Adresse :

Code Postal : Ville :

Numéro de téléphone (pour la livraison) :

SAPINS 1 ^{er} CHOIX Pieds taillés	Qté	Prix Unitaire	TOTAL (€)
Epicéa 1m - 1,50m		12,00€	
Epicéa 1,50m - 2m		15,50€	
Nordmann 1m - 1,25m		17,00€	
Nordmann 1,25m - 1,50m		23,00€	
Nordmann 1,50m - 1,75m		30,00€	
Nordmann 1,75m - 2m		36,00€	
Nordmann 2m - 2,50m		45,00€	
Autre taille sur demande		Nous consulter	
Pied support bûche bois		3,50 €	
TOTAL DE LA COMMANDE			

Cette année encore et malgré la situation sanitaire, l'association AE2C des parents d'élèves des écoles du RPI de la Côte de Nuits (Corgoloin, Comblanchien, Premeaux Prissey) vous propose une sélection de sapins de Noël direct du producteur situé à MOUXEN MORVAN (58), **livré(s) chez vous !!**.

Tous les bénéficiaires récoltés lors des différentes manifestations organisées par l'association permettent de financer, les activités des élèves du RPI telles que les sorties scolaires (voyage fin d'année, théâtre, cinéma, piscine, ...), et l'achat de matériels (matériels scolaires, livres, vélos,...)

Pour cette année encore, nous vous livrerons votre sapin à domicile dans le respect des gestes barrières, le SAMEDI 5 DECEMBRE, sur les communes de COMBLANCHIEN, CORGOLOIN et PREMEAUX PRISSEY ainsi que leurs hameaux MOUX et CUSSIGNY.
Autres communes sur demande tel **07 67 04 35 12**.

N'hésitez pas en faire profiter votre entourage, c'est pour les enfants de nos écoles !

Les membres de l'AE2C

N'hésitez pas à nous contacter au **07 67 04 35 12** pour autre taille, variété, livraison

Règlement par: espèces chèque (à l'ordre de AE2C)

Commande avant le : 15 novembre 2020 à remettre à :

Domaine Ambroise
8 Rue de l'Eglise
21700 Premeaux Prissey

Mairie de COMBLANCHIEN
3 Rue de l'Eglise
21700 Comblanchien

OU

GUIGOT stéphane
117 grande rue
21700 Corgoloin

Mémo de ma commande (à conserver)

- Epicéa 1m - 1,50m
- Epicéa 1,50m - 2m
- Autre
- Pied support bûche bois
Nordmann 1m - 1,25m
- Nordmann 1,25m - 1,50m
- Nordmann 1,50m - 1,75m
- Nordmann 1,75m - 2m
- Nordmann 2m - 2,50m



ASSOCIATION LECTURE JEUNESSE

Les P'tites Infos de la bibliothèque

Nos animations



Ateliers CREA 15h-17h

Mercredi 16/12 : Décorations pour le sapin 
Cet atelier sera ponctué de quelques histoires de Noël

Places limitées – **réservation** lors des permanences ou par mail
(bibliotheque.corgoloin@laposte.net)



du 23 janvier au 16 mars 2021

On joue à la bibliothèque !

Jeux « plateau » et leurs pendants en version numérique sur tablettes dont une XXL pour jouer à plusieurs

Inscriptions obligatoires

👉 Programme et inscription dès janvier 2021

Permanences

Mardi : 16h30 – 18h30

Samedi : 10h00-12h00

Pour nous suivre : <http://bibliotheque-corgoloin.simplesite.com/>

  @bibliotheque.corgoloin

Place de la Mairie – 21700 CORGOLOIN



Loto :

La crise sanitaire nous oblige à reporter notre traditionnel loto de janvier à une date ultérieure



Rentrée Littéraire :



Des nouveautés pour petits et grands sont arrivées...à découvrir !



ça y est !! nous sommes en ligne sur les réseaux sociaux
[@bibliotheque.corgoloin](https://www.instagram.com/bibliotheque.corgoloin)

Nos animations, nos coups de cœurs, nos suggestions ...

ANNONCE – DIVERS

Voitures sur la véloroute entre Corgoloin et Comblanchien : « Attention aux sanctions »

Depuis 2016, ce chemin est censé permettre aux cyclistes de circuler en toute sécurité, aucun engin à moteur ne devant l'emprunter, sauf les ayants droit, principalement les professionnels de la vigne.

Lors du dernier conseil municipal des jeunes, ses membres nous ont rapporté qu'ils se font faire régulièrement klaxonner par des véhicules qui circulent indûment sur la véloroute. De nombreux jeunes de Corgoloin scolarisés à l'école de Comblanchien font quotidiennement la liaison par ce chemin, à pied ou à vélo.

Les automobilistes en infraction risquent une amende de 135 € et un retrait de trois points sur le permis de conduire.



LE BIEN PUBLIC

[Correspondants local du journal « Le Bien Public »](#)

Madame Mathilde PICAVERET : 06 11 42 60 99 - mathpic21700@gmail.com

Pendant la Covid, les rencontres peuvent se compliquer.....

*Jeune homme entreprenant, s'approchant d'une belle
Pour lui conter fleurette attrape un air malin
Mais c'était sans compter sur la belle damoiselle
Qui avec répartie, rembarre le coquin.*

*Elle : Oh là ! Mon beau jeune homme, ne vous approchez pas !
Et veuillez donc céans reculez de deux pas !
Vous connaissez le mal qui menace la terre,
Veuillez donc appliquer les gestes barrières.*

*Oui, je vous le demande, portez votre attention
Pour ainsi respecter, toute distanciation.
Et ne vous laissez pas, aller à quelques frasques
Dont l'une serait pardi, d'enlever votre masque.*

*Lui : Mais non ! Ne craignez rien, je suis en pleine santé !
J'ai là en permanence, mon smartphone allumé
Comme l'appli stop covid y est téléchargée
Notre proximité, s'en trouve protégée.*

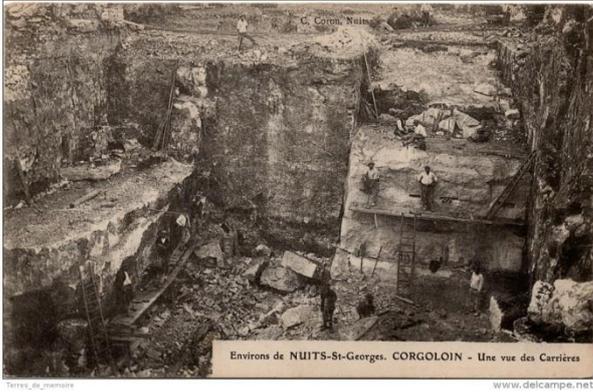
*J'applique prestement les règles et protocoles
Je purifie mes mains, je les frotte à l'alcool.
Mon thermomètre indique que je ne suis pas fiévreux
Si je brule de fièvre, ce n'est que pour vos yeux.*

*Elle : Mais je vous le redis, veuillez rester distant !
Vous me semblez hardi pour venir me presser
Arrêtez d'approcher, ainsi obstinément !
Le cas contact n'est pas, ce que vous imaginez.*

*Cessons là ces discours et laissez moi en paix
Continuez votre route, passer votre chemin
S'il plait à l'avenir de nous faire rencontrer
Gageons que d'ici là il y aura un vaccin.*

P. HERITIER. 21/10/2020.

SOUVENIRS de la ROCAMAT avant démantèlement



ETAT-CIVIL – NUMEROS UTILES –AGENDA

NOS PEINES

Le conseil municipal adresse ses sincères condoléances aux familles qui ont perdu un être cher et s'associe à leur douleur

Alain SIZARET décédé 29 juin 2020 à Beaune.
Bernard CASLANI décédé le 5 septembre à Beaune.

NAISSANCE

Le conseil municipal présente ses plus vives félicitations aux parents :

Rafaël GIROUX né le 27 juin 2020
Léon FECHOZ-TROUILLAT né 29 juin 2020
Arthur BERNARD né le 17 août 2020
Auguste MEUNIER né 28 août 2020
Charly MORA né le 20 octobre 2020

MARIAGE

Le conseil municipal présente ses plus vives félicitations aux jeunes mariés

Néant

TELEPHONES UTILES

NUMEROS

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
Gendarmerie Nuits-St-Georges	03 80 62 44 51
Groupe Médical du Colombier 20 Place de la Mairie-Corgoloin Docteurs Catineau& Durand	03 80 62 90 51
Pharmacie de Garde	3237
SOS21- Médecins Généralistes	03 80 78 68 68
Maison Médicale de Garde 6 Av Guigone De Salins – 21200 Beaune	03 80 24 96 32
Hôpital De Beaune	03 80 24 44 44
Centre Anti-poison	03 80 29 37 97
Accueil Solidarité Famille M.S.P. 3 Rue Jean Moulin 21700 Nuits-Saint-Georges	03 80 63 35 41
S.O.S. Mains	03 80 55 55 55
ADMR Aide à Domicile en milieu rural	03 80 61 37 30
Disparition d'un enfant	116000
S.O.S. Amitiés	03 80 67 15 15
C.P.A.M.	3646
Enfance maltraitée	119
Allo Services Publics	3939
Drogues info Service	0.800.23.13.13
SIDA Info Service	0.800.840.800
Alcooliques Anonymes	03 80 30 27 00

AGENDA COMMUNAL

Mercredi 11 novembre	Cérémonie du 11 Novembre ??
Samedi 5 décembre	Distribution des paniers garnis aux aînés.
Mardi 15 décembre	Distribution des bons cadeaux de Noël pour les enfants - De 14h à 18h.
Mercredi 16 décembre	Distribution des bons cadeaux de Noël pour les enfants - De 10h à 12h.
Vendredi 18 décembre	Distribution des bons cadeaux de Noël pour les enfants - De 15h à 19h.
Vendredi 8 janvier 2021	Election du nouveau maire du Conseil Municipal des Jeunes.
Samedi 9 janvier 2021	Collecte des Restos du Cœur (horaire à définir) ??
Vendredi 15 janvier 2021	Vœux du Maire ??
Avant le 31 mars 2021	Fin du concours photos

Prochaine Parution : Nous demandons à chacun de transmettre articles et informations dès que possible pour la prochaine parution. Il est rappelé que tout article est soumis au comité de rédaction présidé par le maire, et que le journal doit être un instrument d'information, et en aucun cas un outil de publicité ou de propagande. L'équipe municipale reste à votre écoute.

Adresse Mail : journal.corgoloin@orange.fr